



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Pierre Mauron / Benoît Piller

2013-CE-185

blueFACTORY

I. Question

Au mois de décembre 2012, les députés Thévoz et Suter ont demandé au Conseil d'Etat de leur donner plusieurs indications au sujet du projet blueFACTORY, notamment en ce qui concerne l'organisation du site, l'option zéro carbone, une charte, l'organisation du projet, sa maîtrise, ainsi que son financement.

Dans sa réponse en février 2013, le Conseil d'Etat a répondu partiellement, en indiquant que des réponses complémentaires seraient données durant la première moitié 2013, période durant laquelle une communication large devait intervenir, d'une manière active.

A l'heure actuelle, les soussignés ont l'impression que ce projet blueFACTORY est enlisé et que son pilotage, à tous points de vue, est relativement opaque. S'il doit s'agir d'un projet innovant et très important pour tout le canton de Fribourg, sa conduite doit être claire, transparente, et des informations complètes, autres que Newsletter, doivent être régulièrement données, aux instances politiques et à la population. Les soussignés se font le plus grand souci pour la réalisation finale de ce projet.

Les soussignés demandent dès lors au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est ce projet blueFACTORY dans son avancement ?
2. La Promotion économique est-elle à même de mener à bien ce projet ?
3. Ne faudrait-il pas envisager un chef de projet externe pour mener ce projet blueFACTORY ?

12 décembre 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées par les députés Mauron et Piller de la manière suivante :

1. *Où en est ce projet blueFACTORY dans son avancement ?*

Le Conseil d'Etat partage le souhait des députés de voir avancer rapidement ce projet essentiel pour l'avenir économique de notre canton. Il ne peut toutefois pas partager leur constat négatif quant à son avancement.

Il rappelle que l'Etat et la Ville sont devenus propriétaires du site Cardinal le 6 juin 2012. Depuis cette date, un concours d'urbanisme s'est déroulé de septembre 2012 à mars 2013. Les études de masterplan actuellement en cours avec le bureau lauréat du concours permettront de légaliser le nouveau plan de quartier par une enquête publique durant l'été 2014.

En parallèle, la création de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA a été acceptée par l'Etat en mai 2013 et par la Ville en septembre 2013. Il faut constater que cette acceptation a pris plus de temps que prévu initialement, en raison de délais inhérents aux processus de décision démocratiques. La composition du conseil d'administration a ensuite fait l'objet de discussions entre l'Etat et la Ville. La société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA a donc pu être créée en date du 12 février 2014. En parallèle, sous le contrôle du Comité de Pilotage Politique (CPP), les locaux immédiatement disponibles sur le site ont été loués à FriUp et à différentes sociétés start-up.

A ce jour, le site offre plus de places de travail que lors de la fermeture du site Cardinal et développe déjà une activité journalière riche et intense. Plusieurs manifestations culturelles ont profité et profiteront en 2014 de la disponibilité du site. Plusieurs plateformes technologiques (Smart Living Lab, SICHH, Innosquare, Biofactory Competence Center) sont par ailleurs prêtes à développer leurs premières activités dès que des locaux seront disponibles sur le site. Avant même la création de la SA, le Comité de Pilotage Politique (CPP) prépare déjà la mise à disposition dans les prochains mois de locaux provisoires supplémentaires pour permettre à ces projets de plateformes, ainsi qu'aux entreprises en liste d'attente, de débiter leur activité sur le site en 2014.

2. La Promotion économique est-elle à même de mener à bien ce projet ?

La Promotion économique a été une cheville ouvrière essentielle de ce projet depuis près de 3 ans. Dans cette phase de conception du projet, l'expérience du directeur de la PromFR, par ailleurs ancien directeur du Parc Scientifique d'Ecublens, a été essentielle pour définir rapidement les grands axes du site.

Il convient également de préciser dans ce contexte que la mise sur pied du projet blueFACTORY n'a occupé au sein de la PromFR que les ressources d'une seule personne dédiée, engagée spécialement pour ce projet en 2012, encadrée par le directeur de la PromFR comme chef de projet. Les autres collaborateurs de la PromFR n'ont été que peu ou pas impliqués et ont assuré les tâches normales de la PromFR durant cette période. Il serait donc faux de prétendre que l'ensemble du service PromFR s'est concentré de manière préférentielle sur le projet blueFACTORY aux dépens de sa mission de base pour l'économie du canton.

Par ailleurs, de nombreux services de l'Etat et de la Ville de Fribourg ont contribué activement à cette première phase d'études. Le canton de Fribourg agit donc avec pragmatisme en utilisant de manière optimale ses ressources limitées.

Le Conseil d'Etat relève également que l'organisation de projet a su être flexible et a pu évoluer en fonction du contexte. Les responsabilités ont notamment pu être partagées avec la Ville en ce qui concerne la gestion du processus de masterplan en cours, afin de prendre en compte de manière équitable les intérêts de la Ville dans ce domaine.

Il convient également de relever que les éléments qui ont limité un avancement plus rapide du projet ont été dus principalement aux processus de décision politiques, notamment en ce qui concerne la création de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et en aucun cas à l'équipe de projet ou à son chef de projet, qui au contraire s'est régulièrement engagé pour raccourcir les délais et maintenir un calendrier ambitieux.

3. Ne faudrait-il pas envisager un chef de projet externe pour mener ce projet blueFACTORY ?

Il a toujours été prévu que le rôle de la PromFR était temporaire pour démarrer rapidement le projet et le gérer jusqu'à la création d'une structure d'exploitation du site. Cette structure est aujourd'hui prête : la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA est désormais créée, avec les nominations de son conseil d'administration et son conseil stratégique consultatif.

L'une des premières tâches de ce conseil sera le recrutement d'un directeur qui entrera en fonction dans le courant de l'année 2014. Dès lors que la SA est désormais créée, la PromFR transfèrera sa connaissance du projet vers son président, puis vers son directeur dès sa nomination. Le rôle de la PromFR dans l'infrastructure et l'exploitation du site sera donc terminé avant la fin 2014.

17 février 2014